



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3286 — Lundi 16 Février 2009

— 14<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DE SOCIETES

#### REBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

AVIS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE EN FAVEUR DES 2  
OBLIGATAIRES DE L'EMPUNT « E.O AL 2001-1 » TRANCHE B

AVIS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE EN FAVEUR DES 2  
OBLIGATAIRES DE L'EMPUNT « E.O AL 2002-1 »

#### ASSEMBLEES GENERALES

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE 3  
EXTERIEUR - COTUNACE -

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES 3  
ENTREPRISES - BFPME -

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE EL WIFACK LEASING 4-6

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

REMBOURSEMENT ANTICIPED'EMPRUNT OBLIGATAIRE**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE EN FAVEUR  
DES OBLIGATAIRES DE L'EMPRUNT  
«E.O AL 2001-1» TRANCHE B**

La société Amen Lease, société en liquidation, porte à la connaissance des porteurs des obligations «E.O AL 2001-1» tranche B qu'elle a décidé de rembourser par anticipation la totalité du montant restant dû de cet emprunt augmenté des intérêts courus à la date de règlement.

Ce remboursement sera effectué comme suite :

Capital par obligation	30,000 dinars
Intérêts bruts par obligation	1,350 dinars
Intérêts nets par obligation	1,080 dinars
Total brut par obligation	31,350 dinars
Total net par obligation	31,080 dinars

Date de règlement : 29 mars 2009

Lieu de règlement : Auprès des teneurs de compte (via la STICODEVAM)

Les porteurs des obligations «E.O AL 2001-1» tranche B ne supporteront aucun frais ou charge.

Dès la date de remboursement anticipé, les titres cesseront d'exister et de produire des intérêts.

2007 - AS - 3294

— \*\*\* —

**AVIS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE EN FAVEUR  
DES OBLIGATAIRES DE L'EMPRUNT  
«E.O AL 2002-1»**

La société Amen Lease, société en liquidation, porte à la connaissance des porteurs des obligations «E.O AL 2002-1» qu'elle a décidé de rembourser par anticipation la totalité du montant restant dû de cet emprunt augmenté des intérêts courus à la date de règlement.

Ce remboursement sera effectué comme suite :

Capital par obligation	16,000 dinars
Intérêts bruts par obligation	0,496 dinars
Intérêts nets par obligation	0,397 dinars
Total brut par obligation	16,496 dinars
Total net par obligation	16,397 dinars

Date de règlement : 15 mars 2009

Lieu de règlement : Auprès des teneurs de compte (via la STICODEVAM)

Les porteurs des obligations «E.O AL 2002-1» ne supporteront aucun frais ou charge.

Dès la date de remboursement anticipé, les titres cesseront d'exister et de produire des intérêts.

2007 - AS - 3295

ASSEMBLEES GENERALES

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR  
L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR  
- COTUNACE -**

Siège Social : Rue 8006, Cité Montplaisir - 1002 Tunis -

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **23 février 2009 à 10H**, au siège social de la compagnie sis à Tunis - rue 8006, Montplaisir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur de 5.000.000 dinars à 15.000.000 dinars par incorporation de 4.000.000 dinars de réserves et apport en numéraire de 6.000.000 dinars par les actionnaires actuels.
- Modification corrélative des statuts.
- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires pour accomplissement des formalités de l'augmentation du capital.

\_\_\_\_\_  
2007 - AS - 3286

— \*\*\* —

**BANQUE DE FINANCEMENT  
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
- BFPME -**

Siège Social : Avenue Mohamed V, - 1073 Montplaisir, Tunis -

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **24 février 2009 à 10H**, au siège social de la Banque, Avenue Mohamed V, Montplaisir, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 50 à 100 millions de dinars.
- Modification de l'article six des statuts de la banque.

\_\_\_\_\_  
2007 - AS - 3287

## AVIS DES SOCIETES (suite)

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## EL WIFACK LEASING

Avenue Habib Bourguiba – 4100 Médenine – BP 356.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société EL WIFACK LEASING, réunie le **07 octobre 2008**, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 5 MD pour le porter de 10 MD à 15 MD par l'émission de 1.000.000 actions de 5 dinars de nominal à souscrire en numéraire au prix d'émission de 6,5 dinars soit moyennant une prime d'émission de 1,5 dinar, et ce à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes. Par ailleurs, ladite assemblée a délégué au niveau de sa troisième résolution tous les pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation. Dans le cadre de cette délégation, le conseil d'administration du **04 novembre 2008** a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 6,5 dinars, leur date de jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et a délégué au président directeur général le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de ladite augmentation.

### **Caractéristiques de l'émission :**

Le capital social sera augmenté de 5 MD par souscription en numéraire et par émission de 1.000.000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

#### ➤ **Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 6,5 DT, soit 5 DT de valeur nominale et 1,5 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

#### ➤ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. EL WIFACK LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles. Les actions non souscrites à titre irréductible seront réparties entre les demandeurs de souscription aux actions à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription exercés lors de la souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes.

AUGMENTATION DE CAPITAL - EL WIFACK LEASING - (Suite)**Période de souscription :**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **16/02/2009** au **10/03/2009** inclus.

**Ouverture des souscriptions au public :**

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **18 mars 2009** au **16 mai 2009** inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les 3 mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **16 mai 2009**.

**Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 6,5 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 1,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque – STB – agence Medenine – sous le N ° 028.151.861/0

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **23 mars 2009**.

**Modalités et délais de délivrance des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par un certificat délivré par la Société Tunisienne de Banque, sur présentation des bulletins de souscription.

**Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse. Les actions nouvelles éventuellement non souscrites sont offertes au public à partir du 18 mars 2009 jusqu'au 16 mai 2009 inclus.

**Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles souscrites (1.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2009**.

**Cotation en Bourse :**Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 2.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de EL WIFACK LEASING inscrites au marché principal de la cote de la Bourse seront négociées à partir du **16 février 2009**, droits de souscription détachés.

---

\* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 10/03/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE «STB 2008/2» - (Suite)

**Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « STB 2008/2 » seront émises pour une durée de **16 ans**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **8,5 ans** pour le présent emprunt.

**Duration** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **6,382 années**.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/02/2009**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/02/2009**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement** : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de **6,250 dinars** par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/02/2025**.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **18 février** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **18/02/2010**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **05/02/2009** et clôturées sans préavis et au plus tard le **18/02/2009**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission, et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **06/03/2009** tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 06/03/2009, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05/02/2009** aux guichets de la Société Financière de Gestion –SOFIGES–, Intermédiaire en Bourse, sise au 12, Rue d'Athènes –1000– Tunis.

**Tenue du registre des obligataires** : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « STB 2008/2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Société Tunisienne de Banque.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation** : Le présent emprunt n'est pas noté.

**Cotation en bourse** : La Société Tunisienne de Banque s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « STB 2008/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM** : La Société Tunisienne de Banque s'engage, dès la clôture de l'emprunt « STB 2008/2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **09-0639** en date du **20 janvier 2009** et du document de référence « STB 2008/2 » enregistré auprès du CMF sous le n° **09-001** en date du **20 janvier 2009**, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne de Banque, Rue Hédi Nouira –1001– Tunis, de la Société Financière de Gestion –SOFIGES–, Intermédiaire en Bourse, sise au 12, Rue d'Athènes –1000– Tunis, sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site Internet de la STB : [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn).

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 16 FEVRIER 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		4,771%	1 000,930
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,836%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,843%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,882%	1 020,212
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,078%	1 025,351
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,239%		1 034,254
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,298%	1 096,765
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,325%	1 133,402
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,393%	1 080,184
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,586%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,672%		1 069,775
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,824%	
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,192%		1 061,959

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 13/02/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 16/02/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,092	126,128	0,568	0,45%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	104,021	104,053	0,509	0,49%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	102,638	102,669	0,478	0,47%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	105,454	105,485	0,528	0,50%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,127	105,163	0,599	0,57%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,323	105,335	0,541	0,52%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	103,706	103,740	0,543	0,53%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	103,591	103,627	0,589	0,57%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	106,680	106,938	0,720	0,68%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	105,580	105,614	0,572	0,54%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	108,626	108,663	0,614	0,57%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	104,542	104,554	0,547	0,53%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	103,929	103,961	0,569	0,55%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	106,937	106,967	0,738	0,69%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	104,944	104,976	0,529	0,51%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	106,508	106,540	0,529	0,50%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,024	107,055	0,546	0,51%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	104,688	104,717	0,499	0,48%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	105,903	105,937	0,568	0,54%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	104,944	104,956	0,534	0,51%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	103,652	103,689	0,600	0,58%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,098	105,134	1,369	1,32%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	103,945	103,967	0,416	0,40%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	101,844	101,874	0,496	0,49%
<b>FCP MIXTES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,145	1,146	0,006	0,53%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,884	10,888	0,055	0,51%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,464	10,467	0,053	0,51%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 103,820	104,067	0,703	0,68%
FCP SECURAS	STB Manager	-	102,927	102,952	0,439	0,43%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	100,994	101,031	0,561	0,56%
<b>SICAV MIXTES</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,667	41,670	0,179	0,43%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,308	30,317	0,154	0,51%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	75,827	76,164	2,545	3,46%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	109,727	109,653	6,594	6,40%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 094,148	1 093,914	59,234	5,72%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	62,023	61,796	0,476	0,78%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	101,434	101,566	1,382	1,38%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	58,895	59,118	1,322	2,29%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	44,827	45,064	0,589	1,32%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	50,310	50,288	0,656	1,32%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	95,754	95,986	1,171	1,24%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,544	96,851	2,063	2,18%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,537	13,578	0,230	1,72%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	76,786	77,082	2,789	3,75%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	200,091	200,959	9,413	4,91%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	109,475	109,565	1,565	1,45%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 459,713	1 461,259	26,173	1,82%
<b>FCP MIXTES</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 658,207	1 669,569	46,670	2,88%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 144,359	145,690	4,701	3,33%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 136,258	136,994	3,429	2,57%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 124,094	124,368	1,361	1,11%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,561	1,576	0,057	3,75%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,371	1,387	0,038	2,82%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 7 939,808	7 997,727	102,455	1,30%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,028	11,036	0,077	0,70%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,644	11,658	0,091	0,79%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,280	13,380	0,315	2,41%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,306	12,417	0,475	3,98%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 102,316	102,313	1,575	1,56%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 104,156	103,818	2,633	2,60%
FCP BNAC CONFiance	BNA Capitaux	16/09/2008	** 105,996	105,874	1,839	1,77%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,302	13,373	0,284	2,17%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 057,250	1 062,983	11,774	1,12%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 357,350	5 367,998	32,962	0,62%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 114,323	114,534	2,366	2,11%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 104,136	104,825	1,536	1,49%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 015,603	1 016,734	5,959	0,59%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	105,037	105,246	2,697	2,63%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	486,827	489,206	19,479	4,15%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 110,869	111,691	2,850	2,62%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	100,117	100,499	3,470	3,58%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,304	100,442	0,118	0,12%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,328	100,429	0,073	0,07%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,373	100,399	0,015	0,01%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 101,155	101,013	0,690	0,69%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 100,886	101,276	1,463	1,47%

\* S.C. : SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :  
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

**IMPRIMERIE**

**du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS